

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOAILHAC**

Nombre de Conseillers

• en exercice 13

• présents 11

• votants 13

(dont 2 procurations)

• Excusées 2

• Absent

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Francis MATHIEU, Maire.

Date de la convocation : 16 septembre 2025

Date d'affichage : 16 septembre 2025

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; Serge BARBASTE ; Jean-Claude BARRAILLE ; René ALIÈS ; Vincent COUSINIÉ ; Thierry CALS ; Christophe BRENAC

Mmes : Christiane MADAULE ; Martine CROS ; Nathalie FAUGERAS ; Sandrine EPIPHANE

Excusées : Mme Jocelyne GALINIER (procuration à Mme Christiane MADAULE) ; Marie-Christine LAURES (procuration à M Jean-Claude BARRAILLÉ)

Mme Martine CROS a été désignée secrétaire de séance

**Modification du Plan de financement
Opération – rénovation des bâtiments communaux**

Lors du conseil municipal du 11 février 2025, nous avons délibéré sur les opérations d'investissement (délibération n°11012025_01). Le plan de financement concernant l'opération « Rénovation des bâtiments communaux » n'intégrait pas le financement de la PAC de l'appartement au-dessus de la mairie. Suite aux différents contacts auprès de la Communauté d'Agglomération Castres/Mazamet, il nous est possible de bénéficier du dispositif PAT valorisation du patrimoine.

Il conviendrait de modifier le plan de financement en intégrant les 2 pompes à chaleur, comme suivant :

Dossier N° 1 – rénovation des bâtiments communaux

Montant 43 359.23 HT €

État – DETR	9 005.00 €	20.77%
Conseil Départemental	6 289.71 €	14.51%
Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet (PAT-valorisation du patrimoine)	11 001.04 €	25.37%
Auto-financement	17 063.48 €	39.35%

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 2 voix par procuration) la modification du plan de financement de ce programme comme ci-dessus énoncé.

Mme Martine CROS
Secrétaire de Séance



Francis MATHIEU
Maire




Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures